

Bulletin municipal de La Bouillie



INFORMATIONS MUNICIPALES

FÊTE DE LA MUSIQUE DU 08 JUILLET 2023



La fête de la musique a réuni de nombreuses personnes pour un moment convivial en danse et en musique.

LE LONGE CÔTE DU 23 JUILLET 2023



Les Lambolliens ont participé à une sortie découverte du longe côte à Erquy, un moment sympathique et rafraîchissant.

**LE CONCERT DU 10 AOÛT
2023 À L'ÉGLISE**



Pour cette 5^{ème} édition, le concert a réuni de nombreux adeptes de la musique baroque.

**HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA
MAIRIE ET DE L'AGENCE
POSTALE COMMUNALE**

Durant le mois de septembre, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les jours et horaires ci-contre ainsi que le samedi 16 septembre de 9h à 12h.

Les élus assureront une permanence de 10h à 12h les samedis 09, 23 et 30 septembre.

BIBLIOTHÈQUE

Ouverture de la bibliothèque à partir du 2 septembre. Pour les fidèles abonnés, un pot de l'amitié sera servi à la mairie le 9 septembre à partir de 11 h 30.

**N°09
SEPTEMBRE
2023**

**MAIRIE &
AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68
accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr

**Horaires d'ouverture
9h à 12h
Lundi, mardi, jeudi,
vendredi.**

.....
**SERVICES
D'URGENCE ET DE
GARDE**

**SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Pharmacie : 3237**

.....
BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h
Tous les samedis

.....
CABINET INFIRMIER

**1 rue des Écoles
02 96 31 58 82**

.....
Pour le prochain bulletin

Merci de déposer vos annonces avant le **20 du mois** suivant la date de cette parution

.....
Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.
Directeur : Pascal LEBRETON
Rédaction : Coralie DOLO
– Christopher TOURGIS

LE MEZIG

Le Mezig organise un concert le vendredi 15 septembre. « Maïa pète une corde » jouera dès 19h30 (Variété / Pop-Rock). Planches apéro / tapas.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

➤ 2023-024 – Commerce boulangerie – épicerie : convention de partenariat.

Par délibération du 25 mai 2023, la commune a choisi l'architecte pour la création d'un commerce boulangerie – épicerie.

Pour avancer sur le projet, il est nécessaire de signer un protocole d'accord, qui porte sur les engagements réciproques entre la commune de La Bouillie et le futur occupant du commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la convention de partenariat et autorise le Maire à la signer et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ 2023-025 – Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps.

Le Maire rappelle à l'assemblée que : Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modalités proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail.

➤ 2023-026 – Tarifications des services municipaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

	Tarifs en cours 2022-2023	Tarifs proposés 2023-2024 (+ 3 %)
Cantine		
Repas enfant	3.35	3.45
Repas stagiaire	3.35	3.45
Repas adulte	5.8	5.97
Garderie		
Matin (de 7h15 à 8h20)	1.32	1.36
Soir (de 16h15 à 18h - goûter compris)	2.35	2.42
Soir (de 16h15 à 19h - goûter compris)	3.2	3.3
Pénalité par 1/4 d'heure	6	6

	Tarifs en cours (depuis 2007)	Tarifs proposés
Cimetière		
pleine terre 15 ans		150
pleine terre 30 ans	70	250
pleine terre 50 ans	140	
case de columbarium 15 ans	600	600
case de columbarium 30 ans	1000	1000
cavurne 15 ans	400	400
cavurne 30 ans	700	700

Salle polyvalente				
	Tarifs en cours (depuis 2015)		Tarifs proposés	
	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune
Forfait week-end (remise des clés le vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir)	300 €	425 €	325 €	450 €
Journée complète (en semaine)	200 €	300 €	200 €	300 €
Réunion, vin d'honneur, obsèques, journée supplémentaire	100 €	125 €	125 €	150 €
Forfait chauffage / jour (du 15/10 au 30/04)			15 €	
Forfait chauffage / week-end (du 15/10 au 30/04)			30 €	
Forfait ménage / heure	20 €		30 €	
Vaisselle et couverts manquants (par unité)	2 €		2 €	
Caution	500 €		500 €	

➤ 2023-027 – 3.3 – Location de la salle polyvalente. Règlement intérieur. Modification

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur de la salle polyvalente a été approuvé le 21 juillet 2015, et modifié le 7 juillet 2022.

Il y a lieu de modifier certains points de ce règlement :

La réservation au cours d'un week-end fera systématiquement l'objet de la facturation « forfait week-end ». En cas d'annulation, le demandeur est tenu d'informer la mairie, par écrit, 15 jours avant la date retenue. Si ce délai n'est pas respecté, l'acompte versé reste acquis par la commune sauf cas de force majeure, laissée à l'appréciation du Maire.

Les clés sont remises à l'utilisateur le matin de la manifestation ou la veille pour les manifestations nécessitant une préparation. En aucun cas, une fête ne doit être organisée durant la soirée de préparation.

A l'issue de la manifestation, les clés devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le matériel de cuisine et autres équipements (tables, chaises...) manquants ou cassés seront facturés suivant les tarifs en vigueur pour les mêmes références.

Dans le cas où le nettoyage s'avérerait incorrect, la commune se réserve le droit de facturer des heures de ménage supplémentaires.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011, lorsque la manifestation donne lieu à diffusion de musique, l'organisateur sera tenu de diffuser de la musique douce, une demi-heure avant la fermeture. En tout état de cause, **aucun bruit ne doit être perceptible de l'extérieur du bâtiment à compter de 01 heure du matin et les locaux seront libérés à 3 heures du matin au plus tard.**

En cas de non-respect, une amende forfaitaire pourra être infligée à l'auteur du bruit.

L'utilisateur est tenu de s'assurer de l'extinction de l'éclairage et de la fermeture des portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les modifications du règlement intérieur.

➤ 2023-028 – 5.3 – Désignation des délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Suite au départ de Mme MENIER Isabelle, il convient de désigner Mme DOLO Coralie en qualité de déléguée des agents au CNAS.

➤ 2023-029 – 4.2 – Création de deux postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (C)

Le Maire propose au Conseil la création de 2 postes non permanents à temps non complet à la rentrée 2023 dans le service « périscolaire – scolaire ». Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire délivré :

PC02201223Q0011 – Lotissement « Le Kenliv » : Construction d'une maison individuelle.

Déclarations préalables délivrées :

DP02201223Q0013 – 2 route au Placis : Construction d'une clôture et d'un abri de jardin

DP02201223Q0018 – 17 rue de l'Auge : Construction d'un préau

DP02201223Q0019 – 8 Le pont Hédé : Création et modification d'ouverture

DP02201223Q0020 – 6 Plessix Couvé : Edification d'une clôture

DP02201223Q0021 – 6 La Verduze : Edification d'une clôture

DP02201223Q0022 – 5 rue du Clos Neuf : Pose d'un portillon.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Luca MATEL né le 09 juillet 2023 à Saint-Brieuc dont les parents sont domiciliés 11 route d'Erquy.

Tous nos vœux de bonheur au nouveau-né et toutes nos félicitations à ses parents.

DÉCÈS

Le 6 août 2023, à Saint-Brieuc, **Daniel ALBRAND**, âgé de 75 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

ASSOCIATIONS

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le président et les membres du bureau seront heureux de vous accueillir pour la reprise des activités :

- 7/09 : Boules, cartes et marche
- 5 & 12/09 : 2 séances de « Sport pour Tous » à partir de 16h30 à la salle polyvalente de La Bouillie.

- 11/09 : tarot de 20h à 23h, renseignements auprès de M. Maurice DOUET au 02.96.31.02.93 ou 06.83.12.45.37.

- 12/09 : danse en ligne de 14h à 16h - salle polyvalente.

- 6/11 : spectacle sur le thème « Les pépites de l'Amérique du Sud » à la salle Hermione sur le site de Brézillet à Saint-Brieuc : 28€ + le transport ...

Contacts : Marie-Hélène 02.96.34.05.82 ou 06.08.55.46.43
Murielle 02.96.34.48.63 ou 06.14.48.30.02.

Date limite d'inscription : 10 octobre 2023.

COMITÉ D'ANIMATION LAMBOLLIEN

« Bonjour à tous, les vacances se terminent malgré le mauvais temps. Nous avons eu une fête de la musique réussie tant au niveau de l'ambiance que de la restauration. Je félicite tous ceux qui ont participé à cette belle soirée. Merci au club de danse.

Le 14 octobre aura lieu un repas avec karaoké. »

RÉUNION INTER-ASSOCIATION

Le 25 septembre à 20h30 aura lieu la réunion Inter-Association à la salle polyvalente.

Ordre du jour : préparation du Téléthon, calendrier des fêtes associatives 2024 et gestion de la salle polyvalente.

La présence des présidents d'association est indispensable.

L'A.C.C.F

L'A.C.C.F qui s'occupe de l'entretien de la chapelle St Laurent organise la vente d'un repas à emporter le samedi 28 octobre (couscous + tarte aux pommes) - 13 € la part.

Inscriptions avant le 15 octobre au 02.96.31.51.32 ou 02.96.31.57.69 ou 02.96.31.50.77.

ANNONCES

RECHERCHE MAISON à louer à l'année.

Contact : 06.58.75.08.81

VEND

- Deux fauteuils rustiques avec accoudoirs et coussins recouverts de tissu matté. 140 € les deux.
- Un grand parasol neuf avec pied en fonte. 40 €.
- Un paravent 4 panneaux 1m50 x 0m45 en bois - neuf (juste teinté). 30 €.
- Une bicyclette femme stella - très bon état. 20 €.

Contact : 02.96.31.55.73

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02.96.50.00.30** et sur le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 02.96.50.59.54 ou enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

Vendredi 15 septembre : entre 9h30 et 11h30 suivant le rythme des enfants. Découvrez les capacités des enfants à travers des jeux libres, des explorations, des expérimentations, ...

Salle du conseil, mairie de La Bouillie. Inscriptions : rpamstalban@lamballe-terre-mer.bzh ou ☎ 02.96.32.98.92.

Lamballe Terre & Mer vous accompagne vers la solution d'accueil la plus adaptée pour vos enfants.

Relais Petite Enfance (RPE) : L'agglomération de Lamballe Terre et Mer vous propose une entrée unique en matière d'accueil du jeune enfant

Si vous êtes une famille en quête d'un moyen de garde, l'agglomération, par l'intermédiaire de son Relais Petite Enfance :

- Vous renseigne sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire (assistant-e maternel-le, crèche, garde à domicile...)

- Vous accompagne suivant votre situation : dans votre rôle d'employeur auprès de l'assistant-e maternel-le, dans vos démarches de pré-inscription en crèche, dans l'estimation du coût de l'accueil...

Pour tout renseignement contacter le 02.96.50.70.11 ou service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh

Ou via le formulaire sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

Agenda :

Mercredi. 27 septembre : Anim' & Vous - On s'envole !

Découverte des œuvres de Mathurin Méheut et fabrication d'un oiseau de papier capable de battre des ailes !

Atelier parents-enfants (à partir de 6 ans) / Suivi d'un goûter / de 14h à 16h30 / Musée Mathurin Méheut, 15 place du Champ de Foire, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06.20.86.00.74.

CULTURE

☎ 02.96.50.59.75 ou conservatoire@lamballe-terre-mer.bzh.

<https://www.conservatoire-lamballe-terre-mer.bzh/>

Danse contemporaine, harpe, trombone, chant variété, accordéon chromatique, accordéon diatonique, musiques traditionnelles, chorale variété, batucada, jazz, orchestre à cordes... Il reste des places !

Pré-inscrivez-vous, dès à présent :

1 bis Espace des Olympiades - Lamballe-Armor (horaires d'ouverture : conservatoire-lamballe-mer.bzh)

Tél : 02 96 50 94 75 ou rendez-vous aux Forums des associations :

- 01/09/2023 : Landéhen

- 02/09/2023 : Hénon, Quessoy, Hénansal, Plémy

- 09/09/2023 : Erquy, Pommeret, Plestan, Lamballe-Armor, Pléneuf-Val-André.

Le samedi 30 septembre : Les spectacles du Conservatoire Bal Swing. Dansez au son des musiques jazz interprétées par les orchestres d'élèves et le big band de Penthièvre.

A partir de 20h - Château de La Hunaudaye, Plédéliac - Gratuit - 02.96.50.94.75. conservatoire@lamballe-terre-mer.bzh, conservatoire-lamballe-terre-mer.bzh.

ENVIRONNEMENT

environnement@lamballe-terre-mer.bzh

MOBILITÉS : LA MOBILITE ELECTRIQUE, UN DES LEVIERS DE « DÉCARBONATION »

L'agglomération de Lamballe Terre & Mer, territoire en transitions, en partenariat avec le SDE22, en charge du Schéma directeur de développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE*) sur le département, s'engage auprès des communes pour le développement de la mobilité électrique. L'installation de 21 bornes publiques est prévue sur la période 2023-2030.

Concernant le financement, 75 % de l'installation est financée par le SDE22, puis le reste à charge sur l'agglomération est réparti de la façon suivante : 50 % pour Lamballe Terre et 50 % pour les communes d'implantation. Sur les 7 ans à venir sera représenté un financement pour l'agglomération de 63 135 €.

14 communes de l'agglomération sont concernées par ce développement : Andel, Bréhand Coëtmieux, Erquy, Hénon, Lamballe-Armor, Landéhen, Plémy, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Pommeret, Quessoy, Saint-Alban et Sévignac.

Plus d'informations sur lamballe-terre-mer.bzh.

COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

- Le 16/09 de 14h à 16h30 : Utiliser tous les déchets de son jardin pour en faire des matières premières -

Herbarius, Lamballe-Armor (Planguenoual) - Gratuit - Sur inscription* : 06.03.43.25.28 ou

preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

- Le 9/10 de 15h à 17h30 : Construire un composteur pour toilettes sèches avec des palettes - Jardin du Clos, Plédéliac

- Gratuit - sur inscription* : 07 88 51 78 75 ou lejardinduclos@gmail.com

*Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer.

EAU : UN SERVICE D'ASTREINTE

Remontée d'eau anormale sur la chaussée ou le trottoir, interruption de la distribution d'eau potable, fuite avant le robinet d'arrêt de votre compteur, ... En tant qu'abonné de Lamballe Terre & Mer, en dehors des horaires d'ouverture au public, un service d'astreinte est proposé 7 jours sur 7, 24h sur 24 (week-ends et jours fériés).

Retrouvez toutes les informations utiles (numéros/communes, types d'intervention...) sur www.lamballe-terre-mer.bzh

PISCINE COMMUNAUTAIRE

☎ 02.96.50.13.80 ou lapiscine@lamballe-terre-mer.bzh

Chaque année le centre aquatique communautaire « La Piscine », situé à Lamballe-Armor propose une multitude d'activités pour chacun et chacune, selon son niveau, ses envies ... Les inscriptions débutent au début du mois de septembre.

Retrouvez tout le planning et les modalités d'inscription sur le site www.lamballe-terre-mer.bzh, rubrique « Sortir et découvrir -> Les piscines communautaires -> La Piscine -> Lamballe-Armor -> Les activités »

Lien direct : <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/sports/les-piscines/la-piscine-a-lamballe/activites>